



## **Commission administrative paritaire du corps des ingénieurs de recherche**



### **Compte rendu des avis émis lors de la CAP du 21 mai 2019**

#### **L'ordre du jour de la CAP était le suivant :**

1. Examen du règlement intérieur ;
2. Nomination de deux représentants du personnel amenés à siéger en commission de réforme de l'administration centrale ;
3. Approbation du procès-verbal de la CAP du 4 octobre 2018 ;

\*\*\*\*\*

#### **1 – Examen du règlement intérieur :**

Le règlement intérieur de la CAP compétente à l'égard du corps des ingénieurs de recherche est approuvé à l'unanimité.

#### **2 – Nomination de deux représentants du personnel à la commission de réforme de l'administration centrale :**

Mmes Anne-Solenn LE HÔ et Marie-Christine PAPILLON sont nommées comme représentantes du personnel pour les commissions de réforme de l'administration centrale.

#### **3 – Approbation du procès-verbal de la CAP du 4 octobre 2018 :**

Le procès-verbal de la CAP du 4 octobre 2018 est approuvé.

**Les avis émis par la C.A.P des ingénieurs de recherche constituent un acte préparatoire à la décision de la ministre de la Culture.**

**Secrétariat général**  
**Service des ressources humaines**  
**Sous-direction des métiers et des carrières**  
**Bureau de la filière scientifique et de l'enseignement**  
Gestionnaires du corps : Florence PIERRE